

## Demande d'Occupation du Domaine Public Communal

### PROCEDURE (Conformément à la Décision du Maire du 10/12/2024).

NEUTRALISATION DE STATIONNEMENT EN ZONE PAYANTE (ORANGE, VERTE ET JAUNE):

- Le tarif est de 28,50 € PAR PLACE ET PAR JOUR en **zone orange**, 19,00 € PAR PLACE ET PAR JOUR en **zone verte** et en **zone jaune** (Règlement à effectuer à réception de l'arrêté municipal auprès d'Indigo Park, parking des Arts, place des Arts, 74200 Thonon-les-Bains).
- Un délai minimum de 10 jours est nécessaire entre la demande et la neutralisation effective du stationnement.

NEUTRALISATION DE STATIONNEMENT EN ZONE NON PAYANTE :

- Le tarif est de 10,00 € PAR PLACE ET PAR JOUR (Règlement à effectuer dans les meilleurs délais, dès validation de la voirie, auprès de la Police Municipale, 4 avenue de la gare, 74200 Thonon-les-Bains).
- Un délai minimum de 10 jours est nécessaire entre la réception du règlement et la neutralisation effective du stationnement.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL HORS STATIONNEMENT :

- 8.40 € le ml ou le m<sup>2</sup>, suivant l'occupation, par quinzaine, avec un minimum de perception de 42 € (Règlement à effectuer dans les meilleurs délais auprès de la Police Municipale, 4 avenue de la gare, 74200 Thonon-les-Bains).
- Un délai minimum de 10 jours est nécessaire entre la demande et l'occupation effective du domaine public.

**Aucune autorisation ne sera délivrée si ces délais ne sont pas respectés.**

### DEMANDEUR

Entreprise ou Particulier (NOM, Prénom) :

Adresse complète :

CP :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

### NATURE DE LA DEMANDE ET EMPRISE

- 1/ Type d'occupation :  Véhicule de livraison  Véhicule de déménagement  
 Benne  Echafaudage  Grue  Nacelle  Palissade  
 Autres (à préciser) :

**Immatriculation du/des véhicules concerné(s) :**

2/ Type de travaux (le cas échéant) :

3/ Adresse exacte :

4/ Précisions sur l'emprise de l'occupation :

- Neutralisation stationnement (nb de place, localisation) :
- Occupation du domaine public hors stationnement (longueur-largeur-surface / joindre croquis si possible) :
- Accès centre-ville piéton

5/ Date de début :

6/ Date de fin :

### RESTRICTION DE CIRCULATION ENVISAGEE

***Si le demandeur estime nécessaire d'organiser une restriction de circulation, il prendra contact avec le service Voirie (04 50 70 69 56) afin de déterminer les modalités de mise en œuvre.***

- Mise en place alternat de circulation :  OUI  NON
- Fermeture de voie :  OUI  NON
- Dévoisement des cheminements piétons sur chaussée :  OUI  NON

**Ces restrictions ne pourront être effectives qu'après validation du service Voirie.**

Fait à Thonon le :

Signature :

-----Partie ci-dessous réservée à l'administration-----

**DEMANDE D'AVIS (Cases à cocher)**

Voirie

favorable -  défavorable

Observation(s) :